Lexique de l'action bénévole et de l'engagement social

(version abrégée)

RÉSEAU DE
L'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

Rédaction :
Yvan Comeau

Révision :
Nicole Donnelly

Mise en page :
Anaïs Demoustier

Coordination du projet :

RÉSEAU DE
L'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

Réseau de l'action bénévole du Québec
2023

Aux fins de simplification, le Réseau d'action bénévole du Québec édite cette version courte de la version plus longue et complète du lexique terminologique sur l'action bénévole que l'on peut consulter à l'adresse [adresse internet de la version longue]. La version longue examine les fondements des définitions, met en contexte les termes et fait ressortir les liens entre eux, d'où la mise en rapport entre l'action bénévole et l'engagement social évoquée dans le titre du document. La version longue explique également la démarche de production du lexique, identifie les personnes et les organisations impliquées dans sa production et contient la bibliographie complète des ressources documentaires.

Le présent extrait prend la forme d'un aide-mémoire qui retient 56 des 167 termes définis dans la version originale. Comme en témoigne le tableau à la page suivante, ces expressions sont présentées et définies dans les prochaines pages en fonction de huit thèmes de référence.

Regroupement thématique des termes

Thèmes de référence	Termes principaux		Sections
Notions de base	action bénévole bénévolat communauté	don engagement (social) participation	1
Personnes impliquées dans l'action bénévole	bénévole membre (de l'organisme)	responsable des bénévoles	2
Manifestations et formes de l'action bénévole	action collective action communautaire action communautaire autonome bénévolat d'initiative (et autres formes)	éducation populaire militantisme volontariat	3
Fins et retombées attribuées à l'action bénévole	besoin capital social changement social citoyenneté cohésion sociale condition(s) de vie développement durable développement social	droit(s) éducation enjeu inclusion sociale innovation sociale reconnaissance solidarité	4
Types d'organismes	organisme à but non lucratif (OBNL) organisme d'action communautaire organisme d'action communautaire autonome	organisme d'action socio-économique organisme de bienfaisance	5
Structure décisionnelle et fonctionnement des organismes	gestion gouvernance mission partenariat (et autres modes de collaboration)	règlements généraux vie associative	6
Promotion et encadrement de l'action bénévole	accréditation autonomisation (empowerment) filtrage gestion des bénévoles	marketing social mobilisation sensibilisation	7
Concepts distincts de l'action bénévole	coopération économie sociale entraide philanthropie	proche aidance responsabilité sociale salariée, salarié	8

Section 1 :

notions de base

action bénévole

Toute forme d'engagement et de travail d'une personne résultant d'un geste volontaire, sans visée de rémunération ou d'avantage particulier, accompli dans un contexte associatif ou collectif, permettant de répondre à des besoins individuels ou collectifs.

L'action bénévole prend différentes formes (voir la section 3 «manifestations et formes de l'action bénévole»). Elle représente une modalité d'engagement social qui lui s'inscrit dans le champ plus vaste de la participation sociale.

bénévolat

Phénomène social constitué, d'une part, des actions volontaires et non rémunérées, visant le mieux-être des personnes et des collectivités, et menées dans un cadre organisé ou collectif, et d'autre part, d'un système d'idées, de règles et d'organisations qui soutiennent ces actions.

communauté

Groupement informel de personnes défini sur la base du territoire, de l'identité ou d'intérêts communs, favorable à leur cohésion sociale et à leur accomplissement.

don

1. Abandon volontaire d'une chose que l'on possède en faveur d'une personne ou d'un groupe.

2. Type d'échange initié par la concession volontaire de temps ou d'un bien, suivie tôt ou tard par un retour de bénéfice de forme souvent différente, et qui peut créer un lien durable entre les personnes impliquées, ou encore entre elles et une organisation ou une communauté.

En ce sens, la continuité de l'action bénévole est soutenue par une correspondance entre les coûts du don (principalement en termes de temps), d'une part, et d'autre part, les bénéfices retirés de l'action bénévole qui sont le plus souvent intangibles (amitiés, apprentissages, reconnaissance, santé physique et mentale, entre autres).

engagement

«Situation d'un individu qui adopte volontairement un comportement donné.»[1]

L'engagement social représente une forme de participation sociale dans laquelle une personne prend position à l'égard d'un problème social et pose des gestes individuellement ou collectivement en vue d'un changement.

participation

Action de prendre part à quelque chose, à une activité, ou encore le résultat de cette action.

Le terme «participation» est qualifié selon :

1. Le champ d'activité :

- **participation sociale** : ensemble des façons de prendre part à la vie en société à partir de l'insertion sociale jusqu'à l'engagement social[2];
- **participation citoyenne** : «prise de conscience de ses besoins et de ceux de sa communauté, qui mène le citoyen à poser des actions ponctuelles ou régulières, individuelles ou collectives afin de transformer son milieu dans le but de l'améliorer»[3];
- **participation politique** : engagement dans le processus électoral, dans des activités partisanes ou dans la délibération sur une décision gouvernementale;
- **participation communautaire** : engagement dans les activités touchant spécifiquement une communauté.

2. La capacité de choix :

- **participation autonome** : implication résultant d'une décision souveraine avec la possibilité d'en définir les modalités;
- **participation dépendante** : implication contrainte et selon une procédure établie.

Section 2 :

personnes impliquées dans l'action bénévole

bénévole

Personne inspirée par une éthique d'engagement et de solidarité qui accomplit une tâche volontairement et sans rémunération, pour répondre aux besoins d'autres personnes, pour servir une cause ou pour soutenir la mission d'une organisation.

responsable des bénévoles

Personne ou équipe dont le rôle consiste à susciter la présence de bénévoles, à renforcer et à maximiser leur participation, en mettant en pratique les principes de gestion des bénévoles.

La personne responsable des bénévoles peut être salariée ou non rémunérée.

membre

Personne physique ou personne morale qui adhère formellement à une organisation et qui peut se prévaloir de certaines prérogatives telles que participer aux assemblées générales (faire des propositions et voter), être élue au conseil d'administration et participer à certains évènements requérant ce statut.

Les modalités pour devenir membre d'un organisme et les attributs qui s'y rattachent sont définis dans les règlements généraux de cet organisme. En ce sens, une personne qui reçoit des services ou qui est bénévole ne bénéficie pas automatiquement du statut de membre.

Section 3 :

manifestions et formes de l'action bénévole

action collective

Faits et gestes découlant d'une démarche organisée de plusieurs acteurs sociaux (personnes, groupes ou associations) dans un projet commun en faveur d'une cause. La cause d'une action collective réfère à un besoin, un problème social ou un enjeu.

action communautaire

«Action collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie. Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et s'incarne dans des organismes qui visent l'amélioration du tissu social [voir le terme capital social] et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs.»[4]

action communautaire autonome

« Mouvement de participation et de transformation sociale [changement social] aux approches larges, aux pratiques citoyennes, génératrices de liens sociaux et de cohésion sociale. Le mouvement formé par les organismes d'action communautaire autonome est un mouvement issu de la société civile, c'est-à-dire :

- *à l'initiative des citoyens ou des communautés;*
- *avec leur participation (fonctionnement démocratique);*
- *avec leur engagement (militantisme, bénévolat);*
- *dans une perspective de prise en charge individuelle et collective visant la solidarité sociale, la transformation des conditions de vie et des rapports sociaux, et luttant contre la pauvreté et les discriminations ainsi que pour l'égalité entre les sexes;*
- *dans le champ de la promotion et de la défense collective des droits ou dans le champ du développement de services alternatifs ou encore dans le champ du développement de nouvelles réponses à de nouveaux besoins (innovation).»*[5]

bénévolat d'initiative

Don de temps réalisé à l'extérieur de la famille et conduisant à une action au bénéfice de la communauté, action initiée par un individu auquel s'adjoignent d'autres personnes, ou menée par un groupe créé spontanément.

Le bénévolat d'initiative (désigné également bénévolat direct, bénévolat informel, bénévolat non encadré) ouvre un champ très vaste. Il s'agit, par exemple, de voisins qui organisent une campagne de financement pour appuyer une famille ayant subi un sinistre, ou encore le nettoyage d'une zone publique. Par ailleurs, l'entraide ou aide directe diffère du bénévolat d'initiative, car elle concerne un geste d'assistance spontané et individuel en faveur d'une personne ne faisant pas partie du même ménage. Fort répandue dans la vie quotidienne, l'entraide prend la forme de menus travaux (nettoyage, déneigement, etc.), de soins (visite, gardiennage, etc.) et de services variés (courses, déplacement en voiture, etc.).

bénévolat appuyé par l'employeur

«Activité engagée par un employeur pour encourager et aider ses employées et employés à faire du bénévolat dans leur collectivité.»[6]

bénévolat axé sur les compétences

Service gracieux offert à des organismes à but non lucratif (OBNL) consistant à transmettre des connaissances ou des habiletés spécifiques, afin de maintenir la capacité de ces organismes à remplir leur mission.

bénévolat continu (ou bénévolat régulier)

Bénévolat effectué selon un horaire régulier et établi d'avance.

bénévolat avec horaire souple

Bénévolat effectué selon un horaire qui varie et qui est facilement modifiable.

bénévolat occasionnel (ou microbénévolat)

Bénévolat effectué de façon discontinue, habituellement pour une tâche spécifique et de courte durée.

bénévolat de groupe

Travail collectif dans un projet commun d'un ensemble de personnes – famille (bénévolat familial), amis, amies, collègues – et réalisé conformément à la définition de l'action bénévole.

éducation populaire

«Démarche de prise de conscience au regard d'une situation particulière, démarche qui vise la prise en charge et l'autonomie des personnes visées.»[7]

L'éducation populaire permet à un groupe ou à une communauté d'acquérir une pensée critique à l'égard d'un problème social, de créer des liens entre les personnes concernées et, sur une base autonome et en grande partie bénévole, d'agir pour favoriser la résolution de ce problème.

militantisme

Engagement durable d'une personne (une militante ou un militant) qui réalise un travail en faveur d'une organisation ou d'une cause faisant l'objet d'un enjeu pour la communauté ou la société.

Le militantisme peut être le fait d'une personne bénévole ou d'une personne salariée. Militer de façon bénévole réfère aux tâches et aux gestes qui correspondent à un don de temps.

volontariat

Travail non rémunéré d'une personne dans une communauté visant à appuyer un projet ou un programme orienté vers l'intérêt général pour une période de temps définie dans une entente qui prévoit notamment le versement d'une indemnité quotidienne.

Le volontariat (ou coopération volontaire) prend place dans la communauté située dans le même pays ou ailleurs sur la planète (coopération internationale). L'organisation qui encadre le volontariat verse un soutien financier prenant la forme d'une indemnité quotidienne de subsistance qui permet à la personne de vivre de façon modeste et décente. Le montant de l'indemnité quotidienne varie en fonction de différents paramètres et permet de compenser pour l'indisponibilité à l'emploi.

Section 4 :

fins et retombées attribuées à l'action bénévole

besoin

1. Exigence de nature physique, psychologique, économique, culturelle ou sociale nécessaire pour la survie, le bien-être et l'accomplissement d'une personne.

2. Chose indivisible et commune aux membres d'une communauté et nécessaire à leur bien-être ou à leur prospérité (par exemple, la sécurité dans un quartier, la qualité de l'air, etc.).

Le besoin représente l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée ou idéale. Le besoin devient un problème social lorsque la situation affecte un grand nombre de personnes, qu'elle est publiquement jugée intolérable, qu'une rupture se produit (avec le statu quo ou entre des groupes) et qu'une action collective s'impose en vue d'un changement.

capital social

1. Pour un individu, cumul des liens sociaux grâce auxquels il peut accéder à des ressources, à des personnes ou à des informations utiles à l'atteinte d'objectifs personnels ou altruistes.

2. Pour une communauté, degré de participation des individus aux réseaux qui facilitent la confiance, la coopération et l'action collective.

L'action bénévole constitue une source importante de capital social puisqu'elle génère des liens sociaux et renforce les réseaux dans une communauté.

changement social

Modification observable qui affecte durablement la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une communauté ou d'une société.

citoyenneté

1. Fait pour une citoyenne ou un citoyen de prendre part à la chose publique et de débattre de l'intérêt public (ou intérêt général), c'est-à-dire l' «ensemble des intérêts vitaux qui sont favorables à tous les citoyens».[8]

2. Qualité juridique d'une personne (une citoyenne ou un citoyen) qui détient des droits civils (liberté de conscience, d'expression et de mouvement, présomption d'innocence, etc.), des droits politiques (voter et pouvoir être candidat à une fonction publique) et des droits sociaux (santé, éducation, sécurité sociale), avec l'obligation de respecter les lois adoptées par les élus et de payer ses impôts.

L'action bénévole amène les personnes à exercer leur citoyenneté. Une partie de l'action bénévole vise à défendre et promouvoir les droits associés à la citoyenneté faisant l'objet de la deuxième définition.

cohésion sociale

«État d'une société où les disparités sociales et économiques sont réduites, et dont les membres sont solidaires, partagent des valeurs communes et éprouvent un fort sentiment d'appartenance à leur communauté.»[9]

L'action bénévole peut contribuer à la cohésion sociale de deux manières. Premièrement, les initiatives de proximité peuvent favoriser la solidarité et l'inclusion sociale dans les communautés. Deuxièmement, les associations font partie des organisations qui peuvent établir un relais entre l'individu isolé et l'État, puis favoriser une coordination entre les initiatives locales et les institutions nationales.

condition(s) de vie

«Ensemble des facteurs économiques et sociaux qui caractérisent la vie des personnes ou des groupes.»[10]

La plupart des domaines de l'action bénévole (voir l'annexe dans la version longue du lexique) concernent les conditions de vie que les bénévoles cherchent à améliorer.

développement durable

«Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.»11

développement social

Processus de changement à l'échelle de la communauté ou de la société par lequel différents acteurs (groupes et organisations) proposent des politiques, des programmes et des actions visant à résoudre des problèmes sociaux, répartir la richesse et faire progresser l'égalité des chances.

droit(s)

1. Ce qui est socialement exigible et permis à une époque donnée.

2. Ce qui est exigible et permis d'après une autorité judiciaire en fonction d'une règle écrite ou coutumière.

Une partie des activités d'action bénévole et notamment celles des organismes d'action communautaire autonome concerne les droits et prend de multiples formes :

défense collective des droits : elle comprend la promotion de droits à faire reconnaître ainsi que les actions qui favorisent le plein exercice des droits existants;

- promotion des droits : action collective visant à résoudre un problème social;
- défense individuelle des droits : accompagnement auprès d'une personne dans ses démarches pour faire valoir ce qui lui revient;
- défense autonome des droits : formation visant à apprendre à des personnes souvent vulnérables à transiger avec des autorités dans une perspective d'autonomisation.

éducation

«Ensemble des actions et des influences exercées sur l'enfant, ou l'adulte, afin de lui permettre de se réaliser dans les différentes dimensions de sa personnalité et de trouver sa place dans la société.»[12]

Bien que l'éducation ne fasse pas toujours partie des objectifs d'un organisme communautaire ou d'une action bénévole, les personnes engagées font des apprentissages et acquièrent des connaissances notamment dans les interactions quotidiennes, par l'observation et dans l'apprentissage par essais et erreurs.

enjeu

«Ce que l'on peut gagner ou perdre, par exemple, dans un projet, une lutte, une élection ou une activité.»[13]

inclusion sociale

Approche ou moyen novateur permettant de mettre en place, dès le départ dans le sens d'une visée inclusive, les conditions physiques et sociales pour faciliter la participation sociale des personnes en vue de leur intégration.

Synonyme : insertion sociale.

innovation sociale

Solution inédite (idée, intervention, service, programme, organisation ou loi) pouvant répondre durablement à un besoin, à un problème social ou à un enjeu, qui rompt avec une tradition ou une routine, qui a trouvé preneur au sein d'une organisation ou d'une communauté et qui y devient la façon optimale de faire.

Une partie des innovations sociales initiées par l'action bénévole prend forme dans des services alternatifs.

reconnaissance

Sentiment de gratitude exprimé à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation ayant apporté une contribution appréciable ou un bienfait.

La reconnaissance fait partie des bénéfices intangibles de l'action bénévole, d'après la définition du don.

solidarité

Lien d'assistance ou de mutualité que des personnes, des organisations ou des peuples établissent entre eux, sur la base de l'égalité, du partage, de la réciprocité et du respect mutuel. La solidarité représente à la fois une valeur qui inspire l'action bénévole et son résultat.

Section 5 :

types d'organismes

organisme à but non lucratif (OBNL)

Forme juridique de personne morale à but non lucratif enregistrée en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec ou de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, visant des organisations de type associatif poursuivant, d'après ces lois, un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif ou autre, sans intention de faire un gain pécuniaire.

OBNL (et le synonyme «organisme sans but lucratif - OSBL») est un «groupement de personnes mettant en commun, sur une base permanente, leurs connaissances ou leurs activités afin de défendre ou de promouvoir des intérêts communs, mais dans un but autre que celui de partager des profits».[14]

La qualité de personne morale fait qu'un OBNL peut transiger en son propre nom avec diverses institutions et engager sa responsabilité. Il existe deux grandes catégories d'OBNL : les organismes communautaires (qui comprennent les organismes d'action communautaire et les organismes d'action communautaire autonome) et les organismes d'action socio-économique.

organisme d'action communautaire

Organisation de type associatif qui répond aux critères suivants :

- *possède un statut d'organisme à but non lucratif (OBNL);*
- *démontre un enracinement dans la communauté;*
- *entretient une vie associative et démocratique;*
- *est libre de déterminer sa mission, ses orientations, ainsi que ses approches et ses pratiques.*

organisme d'action communautaire autonome

Organisme d'action communautaire qui répond également aux critères de l'action communautaire autonome (voir plus haut la définition de l'«action communautaire autonome»).

organisme d'action socio-économique

Organisme ayant un statut d'organisme à but non lucratif (OBNL) ou de coopérative dont la vocation se rapporte aux domaines suivants :

- *philanthropique;*
- *culturel et social;*
- *religieux;*
- *associations d'affaires et associations professionnelles;*
- *organismes politiques;*
- *défense et de promotion des intérêts;*
- *développement des localités;*
- *économie sociale (OBNL et coopératives).*

La désignation «organisme d'action socio-économique» permet de regrouper un ensemble d'organisations dans lesquelles l'action bénévole existe et qui se distinguent des organismes communautaires sur certains aspects.

organisme de bienfaisance

Organisation généralement établie en tant que personne morale qui recueille des dons de biens ou d'argent pour les redonner, afin de soutenir ses propres activités, aider des individus ou soutenir des organisations à des fins sociale, éducative, scientifique, culturelle ou autres.

L'Agence du revenu du Canada utilise l'expression organisme de bienfaisance pour désigner une organisation à vocation charitable admissible à une exemption d'impôt et habilitée à recevoir un don d'argent déductible d'impôt pour le donateur.

- Il existe trois catégories d'organisme de bienfaisance pour l'Agence de revenu du Canada :
- la fondation publique;
- la fondation privée;
- l'œuvre de bienfaisance.

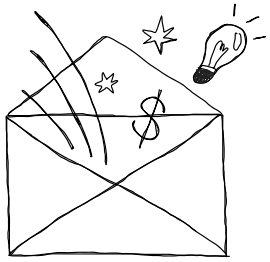

Section 6 :

structure décisionnelle et fonctionnement des organismes

gestion

«Mise en œuvre de tous les moyens techniques, humains et matériels d'une entreprise ou d'un organisme afin d'atteindre de manière efficace les objectifs organisationnels préalablement fixés.»[15]

La gestion comporte des fonctions de planification, d'organisation, de contrôle et d'évaluation relativement aux ressources financières, matérielles et humaines. Il existe une différence entre gestion et administration. La gestion relève principalement de la direction ou coordination salariée (ou encore, groupe des cadres ou gestionnaires), tandis que les représentants élus au conseil d'administration assument l'autre fonction, comme son nom l'indique. L'administration représente alors l'ensemble des activités de ce groupe mandaté pour suivre le fonctionnement de l'organisme en fonction de la mission, des orientations et des objectifs de l'organisme.

gouvernance

Relativement aux organismes à but non lucratif (OBNL), «ensemble des mécanismes d'orientation, de prise de décision, de contrôle et d'évaluation permettant à un organisme de bienfaisance d'atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions d'efficacité, d'efficience et de transparence».[16]

Certains auteurs sur les OBNL réservent le terme gouvernance pour désigner le processus et les activités du leadership exercé par le conseil d'administration et la direction des organismes[17]. Prise dans un sens plus restreint, la gouvernance d'un OBNL concerne les instances décisionnelles électives (assemblée générale des membres, conseil d'administration et conseil exécutif, le cas échéant) et comporte des règles usuelles qui font partie des règlements généraux. Dans ces instances décisionnelles, ce sont des bénévoles qui assument la gouvernance.

mission

Raison d'être d'un organisme.

L'essentiel de la mission d'un organisme réside dans l'objet de la constitution en personne morale. De nature différente, les objectifs évoquent des résultats à atteindre dans une planification couvrant une période plus ou moins longue.

partenariat

Mode de collaboration soutenue entre des organisations, souvent de nature différente, leur permettant de réaliser un projet particulier.

La collaboration entre organisations emprunte plusieurs modalités (voir la version longue du lexique), dont le partenariat. De fait, toute forme de rapprochement entre organisations ne constitue pas toujours du partenariat. À vrai dire, le partenariat suppose un niveau d'intégration et d'obligation mutuelle très élevé.

règlements généraux

Document qui édicte les pouvoirs et devoirs des instances décisionnelles d'un organisme ainsi que les modalités de son fonctionnement (conditions à remplir pour devenir membre, convocation des réunions, procédure pour leur déroulement, modalités des élections, dispositions financières, règles pour la dissolution, etc.), et ce, conformément aux lois en vigueur.

Les règlements généraux visent à assurer la bonne marche d'un organisme et à soutenir la vie associative.

vie associative

Qualité de fonctionnement d'une association caractérisée par la participation des membres ainsi que celle des personnes bénévoles, salariées et qui reçoivent des services.

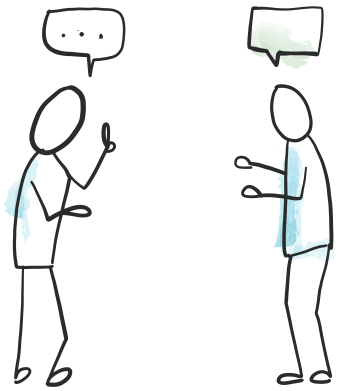

Section 7 :

promotion et encadrement de l'action bénévole

accréditation

Autorisation d'agir dans une fonction ou de réaliser des tâches particulières, accordée par un organisme à une ou un bénévole.

autonomisation

Processus par lequel une personne, un groupe ou une communauté développe sa capacité à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui la ou le concerne.

On rencontre plusieurs expressions équivalentes : empowerment, pouvoir d'agir, appropriation ou réappropriation du pouvoir, capacitation (de l'espagnol capacitación). Les écrits traitent de l'autonomisation soit en tant que visée, de processus d'intervention favorable notamment à l'action bénévole ou en tant que balise pour évaluer l'action.

filtrage

«Processus continu de plusieurs étapes dont le but est d'identifier tout poste, bénévole ou rémunéré, par le biais duquel l'organisme serait susceptible de porter préjudice à des personnes vulnérables».[18]

Le filtrage comportera différentes étapes en fonction de la nature du travail ou du niveau de vulnérabilité des personnes. Il répond à une obligation de diligence, c'est-à-dire le devoir éthique de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection des personnes dans l'organisme et de préserver la qualité des services. Le filtrage représente une modalité de gestion des risques puisqu'il vise à prévenir les fraudes, vols, mauvais traitements, dommages et préjudices à l'égard des personnes fragilisées et utilisatrices des services d'un organisme.

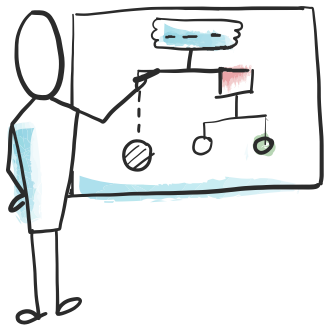

gestion des bénévoles

Mise en œuvre des moyens visant à permettre aux bénévoles de contribuer à l'atteinte d'objectifs de l'organisme en tenant compte du caractère volontaire de leur engagement et de leur attente de bénéfices autres que financier ou matériel (éducation, inclusion sociale, reconnaissance, etc.).

Le cycle de gestion représente un outil important pour cette fonction et comporte plusieurs étapes. En fait, il s'agit d'une démarche systématique permettant de concilier les besoins de l'organisme et ceux des bénévoles tout au long de leur engagement.

marketing social

«Marketing dont le principal objectif est la mise en œuvre et le contrôle de programmes destinés à des causes sociales ou humanitaires, ou qui fait la promotion d'idées visant les comportements ou les habitudes de responsabilité sociale d'un certain groupe cible.»[19]

Le marketing social ne poursuit pas d'objectif mercantile ou financièrement profitable. Il «vend» plutôt des idées et il fait de la prévention ainsi que la promotion de valeurs et de comportements orientés vers le progrès social.

mobilisation

1. Ensemble de moyens utilisés pour amener des personnes à se joindre à une action bénévole.

2. Fait de se joindre à un groupe ou un ensemble de personnes en vue d'accomplir quelque chose.

sensibilisation

Mise en œuvre de différents moyens visant à accroître la réceptivité des personnes à l'égard d'un problème ou d'une solution en faisant appel à des sentiments et à la conscience morale.

Section 8 :

concepts distincts de l'action bénévole

coopération

1. Action d'œuvrer conjointement avec une ou plusieurs personnes dans un but commun et mutuellement avantageux.

Cette définition de la coopération suppose qu'il peut résulter de la collaboration une forme de rétribution partagée entre les personnes, une situation quelque peu différente de l'action bénévole.

2. Philosophie et système économique constitutif de l'économie sociale et mis en œuvre par des organisations définies par un cadre légal, les coopératives.

économie sociale

Domaine des activités économiques de production, de vente ou d'échange de biens ou de services à finalité sociale (ou utilité sociale), c'est-à-dire qui priorisent l'amélioration du bien-être de la communauté ou des personnes impliquées dans l'organisation qui initie ces activités (personnes salariées, consommatrices ou sociétaires) plutôt que le profit pécuniaire.

philanthropie

1. Disposition orientée vers l'amélioration du sort de ses semblables hormis la famille.

Selon une perspective individuelle, un motif de l'action bénévole réside dans la philanthropie. Selon une perspective sociale, on peut envisager la philanthropie en tant que système des contributions solidaires et volontaires dans une société. Alors, l'action bénévole représente une manifestation de la philanthropie, tout comme d'autres actions.

2. Système de contribution volontaire d'intérêt public sous forme de don d'un bien ou d'argent destiné à un organisme, à un groupe de personne ou à une cause.

En ce qui concerne cette deuxième définition qui est plutôt restrictive, mais courante, la philanthropie n'est pas une action bénévole du fait que le don en question ne constitue pas un travail proprement dit et que le crédit d'impôt pouvant en découler représente une forme de rétribution.

proche aidance

Soutien assidu apporté par les personnes qui «assurent volontairement des soins et des services sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes (accident, handicap, maladie, vieillissement, etc.) et pour laquelle elles ont un lien affectif (père, mère, conjointe, enfant, frère, sœur, voisine, voisin, amie, ami, etc.).»[20]

Bien que la proche aidance représente un geste gratuit en vue du mieux-être d'une personne, il ne fait pas partie de l'action bénévole. En effet, ce soutien en tant que tel ne s'inscrit pas dans un contexte associatif ou collectif. De plus, notamment lorsqu'il comporte un lien familial, un sentiment d'obligation lui est généralement associé. Tout de même, la proche aidance suppose un don de temps.

responsabilité sociale

«Engagement que prend une entreprise en vertu duquel elle gèrera les effets sociaux, environnementaux et économiques de ses activités de façon responsable et conforme aux attentes du public.»[21]

salariée, salarié

«Quiconque, dans le cadre d'un contrat écrit ou verbal, est engagé à effectuer un travail sous la direction et le contrôle d'un employeur pour un temps limité et moyennant rémunération.»[22]

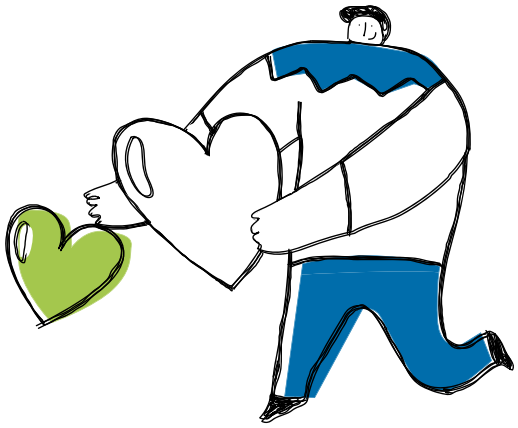

Notes de fin

1 «Engagement comportemental», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2012), Grand dictionnaire terminologique, dans Vitrine linguistique, Québec, Gouvernement du Québec [en ligne]. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26519883/engagement-comportemental.

2 Émilie RAYMOND, Denise GAGNÉ, Andrée SÉVIGNY et André TOURIGNY (2008), La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire, Québec, Direction de santé publique de la Capitale-Nationale / Institut national de santé publique du Québec / Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec / Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, p. viii.

3 RÉSEAU DES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI DU QUÉBEC (2017), Notions [de] bénévolat, volontariat, implication sociale, Montréal, p. 7.

4 SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC (2004), Cadre de référence en matière d'action communautaire, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, deuxième partie, p. 6.

5 SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC (2001), L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social au Québec. Politique gouvernementale, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 21.

6 BÉNÉVOLES CANADA (2015), Le code canadien du bénévolat appuyé par l'employeur, Ottawa, p. 3.

7 SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC (2004), op. cit., troisième partie, p. 28.

8 «Intérêt public», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2017), op. cit. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8419601/interet-public.

9 «Cohésion sociale», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2015), op. cit. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26532506/cohesion-sociale.

10 «Conditions de vie», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2019), op. cit., citant FRANTERM (1984). https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8976863/conditions-de-vie.

11 QUÉBEC (2006), Loi sur le développement durable, RLRQ D-8.1.1, à jour au 31 décembre 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec, c. 1, a. 2.

12 «Éducation», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2009), op. cit. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/1299718/education.

13 «Enjeu», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2002), op. cit. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8362968/enjeu.

14 «Association», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2003), op. cit. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8360918/association.

15 «Gestion», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2017), op. cit. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26543848/gestion.

16 Bureau de la normalisation du Québec (2017), Organismes de bienfaisance. Gouvernance et bonnes pratiques de gestion, Québec, p. 3.

17 David H. SMITH, Robert A. STEBBINS & Michael A. DOVER (2006), A Dictionary of Nonprofit Terms and Concepts, Indiana University Press, Bloomington / Indianapolis, p. 156.

18 Carmel FAFARD, Andrée OUELLET, Lyna LAMY et Geneviève BÉLIVEAU (2014), La gestion des bénévoles en cinq étapes, Drummondville, Centre d'action bénévole Drummond, p. 5, citant le CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA RIVE- SUD (2009).

19 «Marketing social», dans OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2017), op. cit. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8393083/marketing-social.

20 REGROUPEMENT DES AIDANTS NATURELS DU QUÉBEC (2019), Qu'est-ce qu'une personne proche? [en ligne].

21 BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA (2019), Responsabilité sociale [en ligne].

22 REVENU QUÉBEC (2017), Juste pour tous, Québec, Gouvernement du Québec, p. 2 [en ligne].

rabq.ca